

# Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

**Titre : Mise en tourisme de réserves naturelles exceptionnelles**

**N° action : 54**

**Référence aux critères de la grille d'évaluation :**

- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

**Description de l'action :**

*Cette fiche est en lien avec la FA 41.*

**Contexte :**

Le territoire du Parc national englobe 19 RND, 5 RNA, 1 RF, 4 ZHIB, 2 CSIS, soit 31 sites bénéficiant d'un statut de protection fort. À part quelques exceptions, la plupart des réserves naturelles du territoire ne sont pas équipées pour accueillir régulièrement le public de manière encadrée et didactique. Or, ces lieux, bien qu'ils doivent être préservés, présentent des atouts majeurs pour la sensibilisation du public au patrimoine naturel de la Vallée de la Semois.

**Objectifs :**

- 1. Mieux faire connaître au public la faune et flore de la Vallée de la Semois afin qu'il contribue à sa préservation.
- 2. Préserver et protéger la faune et la flore de la Vallée de la Semois en sensibilisant le public au respect des recommandations et restrictions en milieu naturel.
- 3. Encadrer l'accès du public afin de limiter les dégradations et incivilités.
- 4. Assurer une meilleure gestion des flux touristiques.

**Méthodologie :**

**A) Caractériser et sélectionner les réserves naturelles du territoire du Parc national**

- 1. Cartographier toutes les réserves naturelles existantes sur le territoire du Parc national ;
- 2. Caractériser les réserves naturelles : localisation, espèces emblématiques présentes en fonction des saisons, ouverture au public, présence d'aménagements, identification des gestionnaires ;
- 3. Créer des critères pour sélectionner les réserves naturelles à mettre en tourisme (ex : proximité avec un sentier de randonnée balisé, milieu exceptionnel, point de vue) ;
- 4. Sélectionner les réserves naturelles à retenir pour une mise en tourisme selon les critères établis.

**B) Élaborer un plan de mise en tourisme des réserves naturelles**

1. Échanges, création de partenariats avec les propriétaires/gestionnaires des réserves naturelles retenues. Les gestionnaires des réserves seront consultés et impliqués très largement dans toutes les phases de la mise en tourisme afin que les objectifs de conservation ne soient pas impactés par la mise en tourisme ;
2. Analyse des tendances en matière de scénarisation d'espace naturels ;
3. Identifier en fonction des caractéristiques propres de la réserve naturelle, l'expérience de visite à créer : le parcours, le balisage, les aménagements, les supports, les informations didactiques à communiquer (ex : espèces à privilégier en fonction de la saison) .... en tenant compte de l'adaptation aux personnes à besoins spécifiques ;
4. Échanges, réflexion et rédaction d'un plan de gestion et d'entretien de chaque réserve naturelle. Validation par les différentes parties prenantes.

### ***C) Aménagement des réserves naturelles sélectionnées***

1. Rédaction des marchés publics pour l'aménagement de chaque réserve naturelle et sélection des prestataires ;
2. Aménagement effectif des réserves naturelles : panneaux, balisages, modules didactiques, (...);
3. Signature du plan de gestion et d'entretien de chaque réserve naturelle.

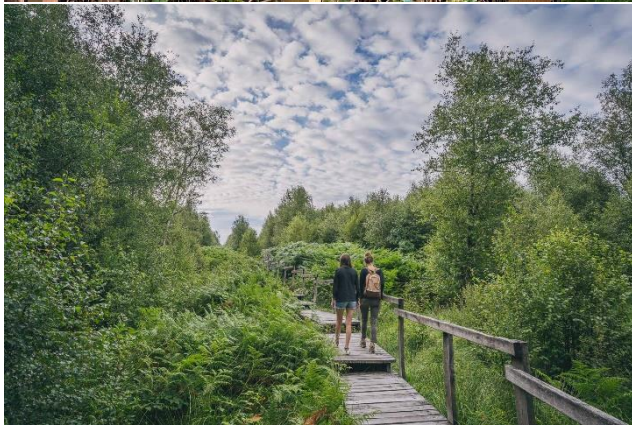
### ***D) Communication sur les réserves naturelles***

1. Inauguration en présence de la presse ;
2. Création d'un onglet spécifique sur le site web/application du Parc national ; relais de l'information par les structures touristiques locales partenaires ;
3. Création d'un dépliant sur les différentes réserves naturelles pouvant être visitées : présentation, agenda des visites, (...);
4. Référencer cette offre sur le site VISITWallonia.be ;
5. Organiser un éduc-tour de ces réserves naturelles pour les structures touristiques du territoire afin qu'elles s'approprient cette offre.

### ***E) Animation des réserves naturelles***

1. Créer un réseau d'animateurs/guides des réserves naturelles en veillant au multilinguisme de ceux-ci ;
2. Établir un programme d'activités annuel et le diffuser largement ;
3. Établir un programme d'activités dédiées aux écoles et communiquer vers elles.

# Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION



## - Localisation :

Différentes réserves naturelles réparties de manière homogène au sein du Parc national

## - Public(s) ciblé(s) :

Adultes, enfants, personnes à besoins spécifiques, entreprises, public possédant une expertise dans le domaine naturaliste, écoles.